

ANNEXE SECURITE EAU POTABLE

Les périmètres de protection de captages et sources

Les périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable destinée à la consommation humaine, et ceux des sources d'eau minérales naturelle, visent à assurer la protection de la qualité des eaux et de la santé humaine.



Périmètre de protection pas aux normes, pompage du plan de l'Arc, vallée des Bauges 08/2023
Pourtant les embases des poteaux sont toujours présentes (photo 2) pouvant supporter des filets de 2,50m à 3mètres et empêcher les intrusions extérieures. Un vulgaire filet de berger est placé, pas à la hauteur et ne permet pas de fermer le périmètre (ventre du filet, des personnes peuvent enjamber, etc...).



AVANT la fusion, trois filets positionnés dont un de plus de 2 mètres.



Réservoir du chanton, principal réservoir de la commune, photo août 2023.

La coupole du réservoir a été étanchée il y a quelques années car des coulures extérieure pouvaient causer des problèmes de qualité de l'eau et donc de santé publique. Un périmètre était mis en place l'été afin d'éviter deux problématiques, l'intrusion d'animaux lors de l'emmontagnée et la démontagnée des bêtes et le passage de véhicules lourds lors des épandages de lisier sur la coupole pouvant s'effondrer.

Aucune fermeture du périmètre présente.



Réservoir proche de la Barbottaz, rien d'entretenu 07/2023.

Sur ces points cruciaux, la fusion nous a fait reculer et pourtant ces sujets sont prioritaires.